

Présents : 11

Excusés : 1

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Martine MANCHON**

Ordre du jour

Conformément aux instructions Préfectorales, la réunion se déroule dans la salle communale permettant le respect des gestes barrières, à savoir : Distanciation d'1 mètre, gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire.

Préambule - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 25 JANVIER 2022.

Unanimité de l'assemblée Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

I – Présentation et vote des comptes administratifs et de gestion 2021

Le Maire donne la présidence de l'assemblée au 1^{er} Adjoint, qui présente simultanément les comptes administratifs des budgets « principal et annexe de la commune », pour l'exercice 2021

A l'issue de ces présentations, le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote des CA.

CA 2021 « Budget Principal »

Décision du Conseil : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

CA 2021 « Budget Annexe »

Décision du Conseil : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0 Compte de gestion

Le Maire reprend la présidence de la séance. Il remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée. Il confirme que les comptes de gestion de monsieur le Percepteur sont en complète cohérence avec les comptes administratifs présentés précédemment. Il met aux voix ces 2 comptes de gestion.

Compte de gestion 2021 « Budget Principal »

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

Compte de gestion 2020 « Budget Annexe »

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

II- Perspectives budgétaires 2022

L'élaboration des budgets 2022 est en cours. Afin de finaliser ceux-ci et leur présentation au vote lors de la prochaine séance du conseil, le Maire souhaite réunir très prochainement la commission « voirie ». Cette commission sera chargée de statuer sur les priorités à donner pour l'exécution de tels ou tels travaux. L'étude des devis en notre possession fera l'objet des choix et des travaux d'investissement à programmer. Les décisions finales seront validées en conseil municipal au cours du vote du budget. Il est proposé de réunir la commission « Voirie » le Lundi 14 mars à 20h00.

III- Délibérations diverses

Outre les délibérations relatives aux CA & CG ci-dessus, le maire soumet aux voies des conseillers, une délibération permettant le report de l'échéance du crédit relais, contracté et inscrit au budget 2021. Avec l'accord de l'organisme prêteur l'échéance peut être prorogée de Mars 2023 à Mars 2024. Cette décision permettra de conserver une aisance financière plus large, afin de réaliser quelques travaux d'investissement sur la commune.

Décision du Conseil : Pour = **11** Contre = **0** Abstention = **0**

IV- Questions diverses

Information Naldéo – Schéma directeur assainissement étude en cours.

Le bureau d'études « Naldéo » rencontre le Maire le vendredi 11/03 afin de faire le point sur le schéma directeur d'assainissement. A ce jour, 2 factures ont été émises. Il sera nécessaire de demander un acompte de subvention afin de terminer cette étude.

Information syndicat d'eau – SIE DU VAL DE CUSANCE – Schéma directeur eau potable – en marge de ce schéma, le syndicat d'eau va entreprendre une grosse opération de travaux consistant à remplacer la conduite principale reliant les 2 communes (CROSEY LE PETIT et CROSEY LE GRAND. Cette conduite de section de 63 mm doit être remplacé par une section de 100 mm. 2 scénarios sont présentés et vont faire l'objet du choix retenu, à savoir l'implantation en bordure de la départementale D19E.

Repas des conseillers – Après débat, il est convenu de programmer ce rendez-vous le 15 Avril prochain. Le Maire s'engage à trouver le lieu de restauration pour cette soirée.

L'avenir du bâtiment communal après 2023

Le Maire présente un avant-projet concernant la re destination de l'étage de l'école actuelle. Cette présentation n'est qu'une projection sur ce qu'il est possible de transformer aux fins de proposer du locatif communal.

Les locaux de la Marie resteront au raz de chaussée comme aujourd'hui.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 30